



Assemblée

Distr. générale
11 juin 2001
Français
Original: anglais

Septième session

Kingston (Jamaïque)
2-13 juillet 2001

Élection des membres de la Commission des finances

Liste des candidats proposés par les États Parties

Note du Secrétaire général

1. Dans une note verbale datée du 22 mars 2001, le Secrétariat a invité les membres de l'Autorité à présenter les noms et les notices biographiques de candidats à l'élection des membres de la Commission des finances qui aurait lieu au cours de la septième session de l'Autorité, du 2 au 13 juillet 2001.
2. Conformément aux dispositions de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (« l'Accord »), les 15 membres de la Commission des finances doivent être élus par l'Assemblée pour cinq ans. Il doit être tenu dûment compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable ainsi que de la représentation des intérêts spéciaux. Chacun des groupes d'États visés à la section 3, paragraphe 15, alinéas a), b), c) et d) de l'annexe à l'Accord doit être représenté à la Commission par au moins un membre. Jusqu'à ce que l'Autorité dispose de ressources suffisantes provenant de sources autres que les contributions pour faire face à ses dépenses d'administration, la Commission doit comprendre un représentant de chacun des cinq États versant les contributions les plus importantes au budget d'administration de l'Autorité.
3. La première élection des membres de la Commission a eu lieu en août 1996, au cours de la deuxième partie de la deuxième session de l'Autorité. Il est rappelé à cet égard, qu'étant donné les circonstances particulières dans lesquelles se tenait cette élection, il avait été décidé que la durée du mandat des membres de la Commission des finances pour la période antérieure au 1er janvier 1997 ne serait pas déduite du mandat de cinq ans.
4. La section 9 de l'annexe de l'Accord stipule que les candidats proposés par les États Parties doivent posséder les plus hautes qualités de compétence et d'intégrité. Les membres de la Commission doivent avoir les qualifications voulues en matière financière. La Commission des finances ne peut comprendre plus d'un ressortissant du même État Partie.

5. La liste des candidats proposés par les membres de l'Autorité jusqu'au 15 juin 2001 et les notices biographiques correspondantes sont annexées à la présente note¹.

¹ Les notices biographiques ont été reproduites telles quelles dans leur version originale.

Annexe**Liste des candidats proposés par les États Parties**

<i>Nom et nationalité</i>	<i>État partie ayant présenté la candidature</i>
Da Empoli, Domenico (Italie)	Italie
Döllekes, Peter (Allemagne)	Allemagne
Dreiseitl, Ivo (République tchèque)	République tchèque
Idrisov, Boris G. (Fédération de Russie)	Fédération de Russie
Inomata, Tadanori (Japon)	Japon
Kalema Semanbo, Juliet (Ouganda)	Ouganda
Levy, Jean-Pierre (France)	France
Liu, Jian (Chine)	Chine
Mckell, Paul (Royaume-Uni)	Royaume-Uni
Roache, Coy (Jamaïque)	Jamaïque
Singh, Narinder (Inde)	Inde
